

N° 0641 / DR/ SCH

**DECISION D'APPEL A CANDIDATURE  
AUX POSTES DE RESPONSABILITE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE MAROCAIN DE LA  
PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE**

Vu la Loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale promulguée, par le dahir n° 1.00.71 du 9 kaada 1420 (15 février 2000) ;

Vu le Décret n° 2.99.71 du 9 hijja 1420 (16 mars 2000) pris pour l'application de la loi n° 13-99 portant création de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;

Vu le Statut du personnel de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, tel que modifié et complété ;

Vu la Circulaire du Chef de Gouvernement n° 7/2013 du 29 avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité ;

Vu la décision n°03/2014, du 14 mai 2014, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

Vu l'Organigramme de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale, notamment les critères de nomination aux postes de responsabilité ;

**DECIDE**

**Article 1 :** L'ouverture d'un appel à candidature aux postes de Chef de Département comme suit :

- Chef de Département Audit, Contrôle de Gestion et PMO
- Chef de Département Examen des signes Distinctifs
- Chef de Département Développement territorial et relations clients
- Chef de Département Ressources

**Article 2 :** Peuvent être candidats aux postes de Chef de Département, les candidats qui remplissent les conditions suivantes :

Pour les candidats internes :

- Avoir occupé un poste de Chef de Service pour une durée minimum de 3 ans à l'OMPIC ;
- Et avoir une expérience d'au moins 6 ans à l'OMPIC.

Pour les candidats externes :

- Etre titulaire d'un Bac + 5 ou plus ;
- Et avoir au minimum 8 ans d'expérience professionnelle, dont 3 ans au moins dans un poste de responsabilité.

**Article 3 :** Le dossier de candidature (en six exemplaires) doit comprendre les documents suivants :

- Une demande de candidature ;
- Curriculum Vitae (CV) précisant les compétences du candidat, parcours académique et professionnel, ainsi que les postes occupés ;
- Plan d'action et méthodologie de travail, proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir ;
- Pour les candidats externes : Une copie des diplômes ou attestation de réussite et une copie du document justifiant l'équivalence pour le cas des diplômes non délivrés par un établissement d'enseignement public marocain.

**Article 4 :** Le candidat est tenu de déposer son dossier de candidature, (en six exemplaires) contre accusé de réception, au Bureau d'ordre de l'OMPIC (R.S. 114 KM 9,5 Route de Nouasseur – Sidi Maârouf, Casablanca), au plus tard le **10 Décembre 2020**, à **16h30**.

**Article 5 :** Les descriptifs liés à chaque poste de responsabilité sont annexés à la présente décision.

**Article 6 :** la date et le lieu des entretiens de sélection seront communiqués aux candidats présélectionnés, et publiés sur les sites [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et [www.ompic.ma](http://www.ompic.ma).

**Article 7 :** La liste des candidats présélectionnés pour passer l'entretien et la liste des candidats retenus seront publiées sur les sites [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et [www.ompic.ma](http://www.ompic.ma).

Casablanca, le 25 Novembre 2020  
Le Directeur Général de l'OMPIC



Le Directeur Général de l'Office Marocain  
de la Propriété Industrielle et Commerciale  
Signé: Larbi BENRAZZOUK